

EPREUVE D'ÉVALUATION & REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

REVISION COMPTABLE- M2

SESSION JUIN 2012

Corrigé indicatif

EXERCICE N° 1 : (7 points)

L'ANCC de la société "8Z" est déterminé comme suit :

Capitaux propres	1 922,0	
- Eléments hors exploitation	(100,0)	(0,5 point)
- Frais préliminaires	(2,0)	(0,5 point)
- Moins value sur stocks	(30,0)	(0,5 point)
- Moins value sur créances	(15,0)	(0,5 point)
- Dividende à payer	(15,0)	(0,5 point)
- Passif non inscrit	(60,0)	(0,5 point)
+ Plus values sur immobilisations d'exploitation	80,0	(0,5 point)
+ Plus values sur immobilisations financières	70,0	(0,5 point)
+ Provisions pour risques sans objet	12,0	(0,5 point)
+ Actif d'impôt différé [(40x70%+2)x30%]	9,0	(1 point)
- Passif d'impôt différé [48x30%]	(14,4)	(1 point)
ANCC	1 856,6	

La valeur de l'action, déterminée par référence à l'ANCC, est de 12,377 DT (0,5 point)

EXERCICE N° 2 : (5 points)

L'évaluation par actualisation des flux de trésorerie disponibles de "9X" :

$$VCP = \sum_{t=1}^5 \frac{FTD_t}{(1+CMPC)^t} + \frac{VT_5}{(1+CMPC)^5} - VDF \quad (0,5 \text{ point})$$

Estimation de la valeur terminale (VT₅) : $VT_5 = \frac{FTD_6}{CMPC-g} = \frac{163 \times 1,02}{0,063-0,02} = 3.866,512 \text{MDT.} \quad (2 \text{ points})$

Actualisation des flux de trésorerie sur les 5 premières années : (1,5 point)

$$\sum_{t=1}^5 \frac{FTD_t}{(1+CMPC)^t} = \frac{126}{1,063} + \frac{133}{1,063^2} + \frac{142}{1,063^3} + \frac{151}{1,063^4} + \frac{163}{1,063^5} = 592,810 \text{MDT.}$$

$$VCP = 592,810 + 3.866,512 \times (1,063)^{-5} - 1.665 = 1.776,551 \text{ MDT.} \quad (0,5 \text{ point})$$

La valeur de l'action, déterminée par référence à la méthode DCF, est de 22,207 DT (0,5 point)

EXERCICE N° 3 : (8 points)

1- Détermination de la parité d'échange : (1 point)

- Valeur du titre "3A" : $216.000.000/1.200.000 = 180$
- Valeur du titre "2B" : $81.000.000/600.000 = 135$
- Parité d'échange : $180/135 = 4/3$; soit 3 actions "3A" pour 4 actions "2B"

2- Modalités de l'augmentation de capital : (2 points)

- Détermination du nombre d'actions à créer : **(1 point)**

La société "3A" opte pour une fusion "renonciation". Elle va donc renoncer à rémunérer sa propre quote-part (20 %) dans la société absorbée "2B".

Nombre d'actions présentées à l'échange : $600.000 \times 80 \% = 480.000$

Nombre de titres à créer : $480.000 \times 3/4 = 360.000$ titres à créer.

- Détermination de la prime de fusion : **(1 point)**

La **prime de fusion** est égale à la différence entre la juste valeur des titres émis de l'absorbante (dans le cas de l'espèce cette juste valeur correspond à celle retenue dans la détermination de la parité d'échange, soit 180 DT) et leur valeur nominale (50 DT)

Prime de fusion : $[(180-50) \times 360.000]/1000 = 46.800$ mDT.

3- Calcul du boni de fusion : (2 points)

Lors de l'annulation des titres détenus par "3A" dans "2B", un **boni** ou un **mali** de fusion sera constaté et correspond, dans le cadre de l'application de la méthode d'acquisition, à la différence entre la juste valeur des titres annulés et leur valeur comptable.

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Juste valeur des titres annulés : $(600.000 \times 20\% \times 135)/1000$ (1) | 16.200 mDT |
| • Valeur comptable des titres annulés (2) | 6.000 mDT |
| Boni de fusion (1)-(2) | 10.200 mDT (1 point) |

La participation de "3A" dans "2B" remonte à la date de constitution de cette dernière, par conséquent il sera aisé de distinguer la fraction du boni correspondant à la quote-part de "3A" dans les résultats accumulés par "2B", depuis l'acquisition des titres de cette dernière par l'absorbante "3A" et non distribués, soit $(13.500 \times 20\%) = 2.700$ mDT. (Cette fraction du boni sera imputée en résultat financier) **(0,5 point)**

Le reliquat soit 7.500 mDT ($10.200 - 2.700$), correspond à la quote-part de "3A" dans les écarts d'évaluation et d'acquisition. (Cette fraction du boni sera imputée en capitaux propres) **(0,5 point)**

4- Traitement comptable et écritures de fusion enregistrées dans la comptabilité de l'absorbante "3A" : (3 points)

Impliquant des entités sous contrôle distinct, cette opération de fusion à l'endroit sera traitée par la méthode d'acquisition dans les comptes individuels de "3A" conformément à la norme NCT 38.

- Détermination du coût du regroupement d'entreprises : **(0,5 point)**

Selon NC 38.16, l'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total :

- (a) des **justes valeurs**, à la date d'échange, des **actifs remis**, des passifs encourus ou assumés, et **des instruments de capitaux propres émis** par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ; plus
- (b) tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

• Juste valeur des titres devant être émis (y compris ceux revenant théoriquement à "3A"):[600.000 x(3/4) x180]/1000	81.000 mDT
• Coûts directement attribuables à l'opération	200 mDT
Coût du regroupement	<u>81.200 mDT</u>

- Affectation du coût du regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs assumés : **(1 point)**

JV des actifs identifiables apportés à la société "3A"	
Divers actifs	61.200
Actif d'impôt différé [600x30%]	<u>180</u>
	61.380 (0,5 point)
Moins JV des passifs identifiables pris en charge par la société "3A"	
Divers passifs	10.500
Passif d'impôt différé [7.200x50%x30%]	<u>1.080</u>
	11.580 (0,5 point)
Evaluation à la JV selon NC 38	<u><u>49.800</u></u>

- Détermination de l'écart d'acquisition : **(0,5 point)**

+ Coût du regroupement	81.200 mDT
- Juste valeur des éléments identifiables acquis	<u>(49.800) mDT</u>
Ecart d'acquisition positif : Goodwill	31.400 mDT

- Ecritures chez "3A" :

1. Constatation du coût du regroupement : **(0,5 point)**

(B) Actionnaires Société "A"	81.200	
(B) Capital social (50 x 360.000)/1000		18.000
(B) Prime de fusion		46.800
(B) Fournisseurs ou Trésorerie		200
(B) Titres de participation de "3A" dans "2B"		6.000
(G) Plus-value sur annulation de titres ^(*)		2.700
(B) Autres compléments d'apport		7.500

^(*) ou "(B) Autres compléments d'apport" pour le candidat qui a choisi d'imputer l'intégralité du boni de fusion en capitaux propres.

2. Affectation du coût du regroupement : **(0,5 point)**

(B) Divers actifs	61.200	
(B) Goodwill	31.400	
(B) Actif d'impôt différé	180	
(B) Divers passifs		10.500
(B) Passif d'impôt différé		1.080
(B) Actionnaires Société "A"		81.200